

# C'est quoi le portage administratif ?

Un musicien intermittent ne peut pas se salarier seul. Il lui faut une structure qui puisse faire les démarches pour l'embaucher. Le Tympan est une de ces structures.

Notre association pourra donc vous salarier sur n'importe quel concert, si la structure qui vous programme ne peut pas faire les embauches directes.

Nous apportons par ailleurs une aide administrative sur le montage de projets culturels comme les Jumelages de la DRAC ou les Regards de la Région. Il en existe plein d'autres, selon les institutions et le public que le musicien souhaite toucher.

**Contact : Valentine**  
**admin@letympan.fr**